

Info AAS : négociations du temps de travail

Pour les AAS, une seule bonne nouvelle : après des années d'un long combat que notre représentant **CFTC** a personnellement mené : **la NBI D'ENCRADREMENT va enfin être versée aux chefs adjoint de brigade !**

C'est la fin d'une injustice, et la reconnaissance du travail accompli au côté des chefs de brigades.

Nous l'avons attendu si longtemps !!! Pour rappel depuis janvier 2019, cette NBI est versée aux chefs et adjoints chez les ASP (ex préfecture de police).

Elle a été votée en novembre et sera donc versée de façon rétroactive dans les mois prochains.

Même si il s'agit d'une bonne nouvelle, elle ne doit en aucun cas masquer les lourdes pertes que vont subir les AAS, tant sur les CA que sur ce planning infernal qui doit entrer (d'après la direction) en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

D'abord pour les **AAS MAIRIES** : ce sont les plus gros perdants, ils ont été très mal défendus par certains de leurs représentants. Ils vont perdre la sujétion niveau 4 pour passer au niveau 1 !

Ce qui **les fera travailler 1h30 de plus** que les AAS PARCS !!! Ensuite, concernant le cycle du matin, il passe à 7h50 - 15h20, tout ça pour quelques malheureux JRTT

Et entre la semaine 2 et la semaine 3, ils devront travailler 12 jours avec 1 SEUL REPOS !

La CFTC renouvelle sa demande : il faut leurs attribuer la sujétion 4 et la même NBI qu'à la DAE. Il ne doit pas y avoir d'inégalité entre les personnels des deux Directions.

Les AAS PARCS - surtout pour les 37h - vont voir leur temps de travail fortement modifié avec le nouveau cycle « hybride » qui est un mix de 33h et de 37h.

Les agents travailleront 1 semaine 4 jours, et 1 semaine 5 jours, avec une durée de 8h15 par jour !!!

Là encore l'administration a décidé seule... Le soit disant dialogue social tant vanté, est largement passé aux oubliettes !

Les RC ne seront plus accordés qu'aux agents ayant travaillé le jour férié. Bel exemple de régression sociale !!!

Autre modification - progrès ou régression, cela dépend de chacun - les primes dominicales ne seront plus versées au bout du 10^e dimanche, mais mensuellement dès janvier.

Pour l'instant tout est en attente, sans aucun paramétrage de Chronotime, et ce, à moins d'un mois avant l'entrée en vigueur de la réforme.

Aucun planning n'est disponible !!! Et connaissant la DPSP, il ne serait pas étonnant de n'avoir les plannings de janvier que courant janvier ou février...

Claude ROYER : clau.royer@paris.fr | 06 44 88 35 49

Délégué **CFTC** en charge de la Surveillance, élu titulaire au CT DPSP

**TOUS PRÉSENTS MARDI 14 DÉCEMBRE POUR LA GRÈVE DE L'INTERSYNDICALE
CONTRE LE NOUVEAU RÈGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL !**

